



FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES

Cahier des charges pour l'organisation des réunions de courses et des épreuves de qualifications sur un hippodrome régional à compter du 11 mai 2020

Le présent cahier des charges s'impose à toute société de courses régionale ayant à organiser une réunion de courses (nationale ou locale) à compter du 11 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Sommaire

- 1) Principes généraux
- 2) Effectifs de bénévoles, salariés et prestataires indispensables pour l'organisation des courses
- 3) Effectif de socioprofessionnels
- 4) Gestion des espaces clos au sein de l'hippodrome
- 5) Mesures de sécurité sanitaire obligatoires

1) Principes généraux

La filière des courses hippiques souhaite pouvoir reprendre progressivement son activité dès le 11 mai, pour générer à nouveau des recettes et permettre aux socioprofessionnels très durement affectés par la suspension des épreuves de générer des ressources par des allocations.

Cette reprise d'activité doit strictement respecter les consignes sanitaires définies par le Gouvernement pour accompagner la sortie progressive du confinement.

- **Les réunions de courses se déroulent à huis clos sans public.** Il ne s'agit donc pas de « manifestations », mais de l'exercice d'une activité professionnelle et économique.
- **L'effectif présent doit être le plus possible limité :** les seules personnes autorisées sur hippodrome sont les bénévoles ayant la responsabilité de la société des courses, les salariés et prestataires indispensables et les socioprofessionnels, dans la limite de deux personnes par cheval partant (l'entraîneur ou son représentant + un lad).
- **Des mesures de sécurité sanitaire rigoureuses s'imposent :** contrôle de la température lors de l'accès au site, port du masque obligatoire, organisation adaptée pour les espaces de travail sensibles (secrétariat des balances, vestiaire, infirmerie, bureau vétérinaire, ...).

2) Effectifs de bénévoles, salariés et prestataires indispensables pour l'organisation des courses

Afin de limiter au maximum les contacts, il est impératif de réduire les effectifs oeuvrant à l'organisation des courses, tout en garantissant le strict respect des conditions de sécurité et la régularité au regard des codes des courses au galop et au trot.

Ne doivent être admis sur l'hippodrome que :

- les bénévoles ayant une fonction opérationnelle indispensable (Président, membres du Bureau, Commissaires, Responsable Sécurité, Responsable du Contrôle anti-dopage, etc..., pas de conjoints et enfants),
- les salariés de la société des courses, les techniciens, les équipes des stalles de départ et les vacataires indispensables à l'organisation de la réunion sans public.
Pour les réunions Premium, le poste de commentateur sur site est supprimé, le commentaire d'Equidia est diffusé sur la sono de l'hippodrome (s'assurer qu'en cas d'urgence, une sono reste immédiatement accessible pendant la course).
- les prestataires extérieurs : équipes médicales, vétérinaire de piste, maréchal-ferrant, vétérinaire préleveur, ...



Pour chaque réunion de courses, impérativement valider au plus tôt la disponibilité des équipes médicales au complet et celle du vétérinaire de piste.

- les personnels en charge de la préparation et la distribution des repas à emporter (pas de restauration assise – voir § 5).
- la presse hippique, limitée à 5 accréditations.

Outre ces différents postes, il convient de prévoir :

- parmi les responsables de la Société, un référent Covid 19, chargé de contrôler l'application du présent cahier des charges et interlocuteur privilégié des autorités – il est recommandé que cette personne soit distincte du responsable sécurité de la société des courses, compte tenu des nombreuses sollicitations qui risquent de la tenir éloignée du déroulement des courses.
- les effectifs nécessaires pour les contrôles d'accès (distribution de masques, prise de température et tenue des registres (voir § 5),
- les effectifs pour le réapprovisionnement pendant la réunion en matériel désinfectant (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes– voir § 5.).

Tous les autres postes présents habituellement et non indispensables (pari mutuel, communication, remise de prix, accueil des partenaires, animations pour le public, ...) doivent être supprimés.

Pour tous, il est impératif de rappeler les horaires précis de prise de fonction : chaque personne doit arriver sur le site juste avant sa prise de fonction et en repartir juste après la fin de sa mission.

Pour les espaces sensibles (balances et vestiaires, infirmerie, bureau du vétérinaire préleveur, véhicules ...), des dispositions spécifiques sont définies au §5.

L'effectif de bénévoles, salariés, prestataires et socio-professionnels admis sur un hippodrome régional doit être, pour chaque course, proche de (voir illustration d'un exemple en dernière page) :

- dans la zone pesage – balances – pistes : entre 75 et 85 personnes,
- dans la zone écuries : entre 65 et 75 personnes.

L'ensemble des consignes évoquées ci-dessus doivent être appliquées avec la même rigueur pour les bénévoles, les salariés et les vacataires lors de la préparation de l'hippodrome avant la réunion de courses et lors de sa remise en état après la réunion de courses.

3) Effectifs de socioprofessionnels

Ne peuvent être admis sur l'hippodrome que deux socioprofessionnels par cheval partant : l'entraîneur ou son représentant + un lad.

Si une même écurie présente plusieurs partants dans la réunion, l'entraîneur doit veiller à limiter strictement son personnel.

Les propriétaires et éleveurs ne sont pas admis.

Les socioprofessionnels et leurs chevaux doivent :

- arriver sur l'hippodrome **le plus tard possible avant la première épreuve** qu'il dispute, en tenant compte des délais de préparation du cheval (heat, ...),
- en repartir **le plus tôt possible après la dernière épreuve** qu'il a disputée, en tenant comptes des opérations de contrôle anti-dopage.

Si un entraîneur a des partants dans plusieurs courses d'une même réunion, son personnel ne doit pas stationner dans le quartier des écuries entre ces courses, une fois les soins aux chevaux assurés, et doit se rendre côté tribunes ou sur l'esplanade entre les tribunes et la lice délimitant la piste.

Les conjoints et enfants de socioprofessionnels ne sont pas admis.

4) Gestion des espaces clos au sein de l'hippodrome

Seuls les espaces clos indispensables au fonctionnement des courses sont maintenus ouverts :

- balances (déclaration de partants, pesée, salle d'enquête des commissaires, régie vidéo....)
- vestiaires et espaces aménagés en vestiaires (voir § 5.)
- infirmerie, bureau du vétérinaire de piste et bureau du vétérinaire préleveur
- un espace pour la distribution des plateaux repas
- des sanitaires accessibles à tous en nombre suffisant

Tous les autres espaces clos doivent être condamnés : salons propriétaires, salle de restauration, hall public, guichets de pari mutuel, salle de repos des lads

5) Mesures de sécurité sanitaire obligatoires

5.1) Le contrôle des accès

Les accès à l'hippodrome doivent être strictement limités pour faciliter ces opérations :

- Un accès parking des vans pour les socioprofessionnels,
- Un accès pesage pour les autres intervenants : bénévoles, jockeys, salariés, etc....

Le contrôle d'accès doit se dérouler en 3 temps :

1. **Remise d'un masque** si la personne n'en porte pas déjà : le port du masque est obligatoire pour toute personne sur l'hippodrome.

Une personne refusant de porter un masque ne doit pas être admise sur l'hippodrome.

2. **Contrôle de température par thermomètre frontal**

Toute personne dont la température corporelle excède 38 degrés ne doit pas être admise sur l'hippodrome.

Toute personne refusant de se soumettre à un contrôle de température ne doit pas être admise sur l'hippodrome.

La personne en charge du contrôle de température est elle-même équipée d'un masque et de gants.

3. **Inscription sur le registre de présence** de la réunion de courses.

Pour chaque réunion de courses, le registre (modèle en annexe) mentionne les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Fonction
- Téléphone portable
- Si poste fixe, emplacement du poste de travail
- Heure d'arrivée
- Heure de sortie

Chaque personne accédant au site par une entrée donnée doit ressortir par la même entrée, cette obligation devra être affichée aux accès.

Les registres placés aux deux entrées doivent être regroupés en fin de réunion et archivés. Ils doivent être présentés pour tout contrôle des autorités.

A chaque entrée, le contrôle nécessite donc la présence d'au moins 2 personnes pour éviter une file d'attente.

5.2) communication sur les gestes barrières et mise à disposition de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes

Dès l'accès au site et dans tous les espaces clos accessibles, des affiches doivent rappeler les gestes barrières impératifs et les mesures de distanciation sociale.

Des annonces micro doivent être effectuées à intervalles réguliers pendant la réunion.

Dès l'accès au site et aux entrées de tous les espaces clos accessibles, des flacons de gel hydroalcoolique doivent être installés.

Pour les postes de travail fixes avec surfaces de contact (tables, comptoirs), du gel et des lingettes désinfectantes doivent être mis à disposition.

Des lingettes désinfectantes doivent être mises à disposition dans les sanitaires.

La mise en place de ces équipements doit se faire avant l'arrivée des intervenants. Ils doivent être réapprovisionnés si nécessaire en cours de réunion.

5.3) les espaces sensibles

- **Le secrétariat des balances**

Une seule personne doit assurer le secrétariat des balances.

Un marquage au sol doit être indiqué pour respecter les distances de sécurité (1,5 m) lors de la confirmation des partants. Selon la configuration du secrétariat, une vitre en plexiglas peut être mise en place sur la partie comptoir / guichet d'accueil.

Pour les courses à réclamer, afin d'éviter la manipulation d'un même carnet à souches par les socioprofessionnels, il serait envisagé, sous réserve de l'accord des Sociétés mères, de prévoir une procédure spécifique.

- **Le vestiaire des jockeys**

Si la disposition des espaces et leur superficie le permet, un vestiaire peut être maintenu à la condition de pouvoir l'étendre sur des locaux proches, afin de respecter une distance de 1,5 m au moins entre chaque personne.

En particulier, il doit être possible d'utiliser comme vestiaire des espaces habituellement dédiés à la restauration, non utilisés dans ce contexte, qui bénéficient de sanitaires attenants. **L'accès aux douches et au sauna doit être interdit.**

Si l'extension du vestiaire n'est pas possible ou si les capacités d'accueil sont dépassées, son accès doit être interdit et les socioprofessionnels doivent se changer dans leur véhicule.

Dès sa dernière course courue, le jockey doit au plus tôt quitter le vestiaire et l'hippodrome. Le port du masque par les jockeys dans le vestiaire est obligatoire.

- **L'infirmierie**

Les infirmeries sont souvent des locaux de taille réduite : l'accès à l'intérieur de l'infirmierie ne doit être autorisé que sur accord du médecin en cas d'urgence.

Tout autre motif non urgent doit se traiter à l'extérieur de l'infirmierie. Un dais ou un paravent pourra être mis en place et un marquage au sol indiquant une zone de confidentialité devra être mis en place.

Toute personne développant des symptômes pendant le cours de la réunion doit immédiatement consulter le médecin de service.

- **Le bureau du vétérinaire préleveur**

Selon la dimension du bureau du vétérinaire, l'accès à l'intérieur du bureau du vétérinaire préleveur est strictement limité à trois personnes au maximum : le vétérinaire préleveur, son aide et le responsable du cheval.

Si le bureau est trop restreint, les opérations de conditionnement des prélèvements et de saisie du procès-verbal de prélèvement seront effectuées à l'extérieur du bureau, dans un espace protégé par l'auvent des boxes ou par un dais, pour permettre le contrôle visuel par la personne responsable du cheval.

A titre exceptionnel :

- les commissaires ne désigneront qu'un seul cheval à prélever par course pour éviter les croisements et attentes devant les boxes de prélèvement, à l'exception des quintés et courses de groupe (2 chevaux à prélever dont le gagnant).
- pour éviter toute promiscuité lors de la manipulation du cheval, le prélèvement d'urine sera effectué en priorité, le prélèvement de sang ne sera effectué que si les conditions de sécurité le permettent (cheval au tempérament facile), le vétérinaire et le responsable du cheval se plaçant de part et d'autre de l'encolure.

- **Le véhicule des commissaires et juges aux allures**

Pour éviter toute promiscuité dans le véhicule dédié aux commissaires et juges aux allures pendant les courses de trot, un siège sur deux sera utilisé dans ce véhicule et les autres personnes seront appelées à juger les courses sur écran de télévision dans la salle des commissaires ou depuis la tribune des commissaires, avec mise en place d'un système de communication dédié.

- **Le véhicule des équipes en charge du départ**

Le déplacement à pied en respectant les distances de sécurité doit être privilégié.

Si nécessaire et indispensable d'utiliser un véhicule dédié aux équipes en charge des opérations de départ, pour éviter toute promiscuité dans le véhicule, les personnels n'y prendront place qu'une personne par rang et en quinconce si plusieurs rangs. Si nécessaire, plusieurs véhicules pourront être utilisés.

5.4) la restauration

L'offre de restauration doit se limiter strictement à la distribution de paniers repas / plateaux repas / sandwiches et boissons, avec si possible paiement en carte bancaire.

Aucun lieu de restauration fixe (tables, mange-debout, bar) ne doit permettre de regroupement. Les personnels sont invités à se restaurer isolément.

5.5) le nettoyage et la désinfection des locaux avant et après la réunion de courses

Un nettoyage approfondi et une désinfection avec des produits virucides sont impératifs avant l'accès des intervenants au site, après la réunion de courses et pendant la réunion lorsque cela ne perturbe pas le respect des distances entre les personnes.

Cela concerne tout spécialement les poignées de porte et de fenêtre, rampes d'escalier, garde-corps, boutons d'ascenseur.

Chaque opération de nettoyage et de désinfection doit être consignée dans un document pouvant être présenté en cas de contrôle.

5.6) Mise à disposition des fournitures pour la sécurité sanitaire

Afin de permettre la mise à disposition des masques, bornes et recharges de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes et thermomètres en quantité suffisante et à des tarifs négociés, des commandes groupées seront assurées par la FNCH et les produits seront répartis sur les hippodromes via les fédérations régionales.

Des réapprovisionnements réguliers seront assurés.

Effectif présent sur un hippodrome régional
dans le cadre d'une réunion à huis clos renforcé

Exemple d'une réunion de plat à 8 courses, dont course support de Quinté +

Les effectifs sont mentionnés à **titre indicatif et varient bien sûr d'un hippodrome à l'autre selon les contraintes spécifiques.**

		effectif présent par tranche horaire							
personnels		course 1	course 2	course 3	course 4	course 5	course 6	course 7	course 8
		12 parts	16 parts	8 parts	11 parts	18 parts	17 parts	14 parts	16 parts
fonction	poste de travail	14h à 14h30	14h30 à 15h	15h à 15h30	15h30 à 16h	16h à 16h30	16h30 à 17h	17h à 17h30	17h30 à 18h
Zone pesage - balances - pistes									
président, membres du bureau	balances	3	3	3	3	3	3	3	3
commissaires	balances	4	4	4	4	4	4	4	4
secrétaire des commissaires	balances	1	1	1	1	1	1	1	1
directeur de réunion	balances	1	1	1	1	1	1	1	1
secrétaire de l'hippodrome	balances	1	1	1	1	1	1	1	1
contrôles aux accès	entrées hippodrome	4	4	4	4	4	4	4	4
juge à l'arrivée / pesée	balances	2	2	2	2	2	2	2	2
juge aux allures	véhicule suiveur	0	0	0	0	0	0	0	0
photographe	balances	1	1	1	1	1	1	1	1
juge du départ	aires de départ	1	1	1	1	1	1	1	1
assistant juge du départ	aires de départ	1	1	1	1	1	1	1	1
stallistes	aires de départ	6	6	6	6	6	6	6	6
médecin	infirmierie	2	2	2	2	2	2	2	2
infirmier	infirmierie	1	1	1	1	1	1	1	1
équipes ambulances	ambulances	4	4	4	4	4	4	4	4
cameramen	miradors	6	6	6	6	6	6	6	6
régie vidéo	régie	1	1	1	1	1	1	1	1
réalisation vidéo	car régie	10	10	10	10	10	10	10	10
équipes pistes	pistes	8	8	8	8	8	8	8	8
distribution repas à emporter	bar	2	2	2	2	0	0	0	0
jockeys	vestiaires / rond	12	20	20	14	20	26	24	16
effectif total zone pesage balances pistes		71	79	79	73	77	83	81	73
Zone écuries									
socioprofessionnels	écuries	60	60	60	60	60	60	60	60
vétérinaire de piste	écuries	2	2	2	2	2	2	2	2
vétérinaire préleveur	écuries	2	2	2	2	2	2	2	2
maréchal-ferrant	écuries	1	1	1	1	1	1	1	1
contrôle des déferrés	écuries	0	0	0	0	0	0	0	0
effectif total zone écuries		65	65	65	65	65	65	65	65